

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Aménagement d'un pôle d'échange multimodal Approbation du plan de financement prévisionnel

DEL-2021-094

Numéro de la délibération: 2021/094

Nomenclature ACTES: Autres domaines de compétences, autres domaines de

compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/07/2021

Date de convocation du conseil : 29/06/2021

Date d'affichage de la convocation: 29/06/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents: Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés: M. AMOURETTE Philippe par M. JARNIGON Michel, M. GUILLEMOT Michel par M. LE GUERNIC Paul, Mme GUILLEMOT Nathalie par Mme LE NY Alexandra, Mme JAN Florence par Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, Mme MINGAM Julie par M. GUILLOT Georges-Yves, M. MERCEUR Jean-Jacques par M. HILLION Daniel

Aménagement d'un pôle d'échange multimodal Approbation du plan de financement prévisionnel

Rapport de François Denis MOUHAOU

La ville de Pontivy en 2018 a contractualisé sur deux dispositifs : « dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne » à l'échelle de la région Bretagne et « Action cœur de ville » à l'échelle nationale. Cette dynamique s'inscrit dans la volonté de construire un projet urbain rayonnant sur le territoire de Centre-Bretagne.

Dans ce contexte, a été retenue la réalisation d'un pôle d'échange multimodal qui portent des enjeux en matière :

- **de mobilité et circulation :** organisation des flux, hiérarchisation, clarification des itinéraires
- d'accessibilité : réglementaire, tous modes
- de services aux voyageurs : information, confort
- d'attractivité : position urbaine historique, rapport au centre-ville

Préalablement à l'aménagement du secteur de la gare et en partenariat avec la Région, une réponse au besoin de sécurisation des transports scolaires a été apportée par l'aménagement de la rue du Caire et du carrefour avec l'Avenue Napoléon 1^{er}.

Il s'agit maintenant de poursuivre les aménagements de desserte routière par la réfection du secteur de l'ancienne gare.

Ce projet d'aménagement se décline en plusieurs secteurs. Le « Cœur de PEM », objet de la présente demande, prévoit une réalisation en trois phases et est estimé à 1 132 750 € HT.

Le plan de financement prévisionnel, décliné selon les phases mentionnées au plan ciannexé, est le suivant :

	DEPENSES	€НТ
PHASE 1:	Parvis + rue Gambetta	
	Etudes	34 900
	Travaux	366 450
	Sous Total Phase 1	401 350

FINANCEURS	MONTANT	TAUX
FEDER	183 333	46
Autofinancement	218 017	54
Sous Total Phase 1	401 350	100

PHASE 2	Gare routière + auvent	
	Etudes	34 900
	Travaux	366 450
	Sous Total Phase 2	401 350

REGION Gare Routière	280 000	70
Autofinancement	121 350	30
Sous Total Phase 2	401 350	100

PHASE 3	Arrêt bus + local vélo + dépose minute+ chemin		
	Etudes	28 700	
	Travaux	301 350	
	Sous Total Phase 3	330 050	

REGION contrat ruralité	100 000	49
REGION Intermodalité	66 010	20
Autofinancement	164 040	31
Sous Total Phase 3	330 050	100

TOTAL		
	Etudes	98 500
	Travaux	1 034 250
	Total	1 132 750

Subventions	629 343	56
Autofinancement	503 407	44
Total	1 132 750	100

Nous vous proposons:

- de valider le plan de financement prévisionnel
- de solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels
- d'autoriser la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 6 juillet 2021

LA MAIRE Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE

Christine LE STRAT